



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1046

Attribution d'une subvention de 33 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la Lyon Ultra Trail et de la Lyon Ultra Trail by Night les 6 et 7 novembre 2021 - Approbation d'une convention

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1046 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 33 000 EUROS A L'ASSOCIATION LYON ULTRA RUN POUR L'ORGANISATION DE LA LYON ULTRA TRAIL ET DE LA LYON ULTRA TRAIL BY NIGHT LES 6 ET 7 NOVEMBRE 2021 - APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Lyon Ultra Run, dont le siège social est situé 46 rue du Commandant Charcot à Lyon 5^{ème}, organise la 7^{ème} édition de la course Lyon Urban Trail by Night le samedi 6 novembre et la 13^{ème} édition de la course Lyon Urban Trail le dimanche 7 novembre 2021.

Cette association a pour objet la promotion de la course à pied sous toutes ses formes et en tout lieu et notamment la promotion de la course à pied de grand fond (ultrafond), c'est-à-dire pour toutes les distances supérieures au marathon.

En raison du contexte sanitaire, l'association a dû reporter ces deux évènements en 2021 et elle souhaite organiser cette année ces deux évènements sur un même week-end.

Epreuves pédestres assimilables aux courses nature type trail, ces deux formats de courses ont pour but de faire découvrir ou redécouvrir la Ville de Lyon, de jour et de nuit, à travers des parcours accidentés, ludiques et patrimoniaux, variant les terrains et épousant les reliefs de la ville.

Ces trails urbains s'appuient sur la topographie et l'architecture atypique de Lyon (collines, fleuves, traboules, bas ports, escaliers, parcs...) et allient plusieurs difficultés : montées courtes et raides, escaliers, descentes techniques, pavés disjoints et sentiers méconnus.

Les concurrents sont considérés comme étant en excursion personnelle et sont tenus au respect du code de la route. Ils doivent effectuer l'ensemble de l'itinéraire sur les trottoirs ou dans les couloirs aménagés.

Le départ et l'arrivée des deux courses sont prévues place Saint Jean à Lyon 5^{ème}.

La 7^{ème} édition de Lyon Urban Trail by Night est prévue le samedi 6 novembre. Cet évènement a rassemblé 6 300 participants en 2019.

Cette année, quatre parcours sont proposés et accessibles suivant les niveaux de chacune :

- 18 km : 600 mètres de dénivelé positif et négatif ;
- 12 km : 450 mètres de dénivelé positif ;
- 6 km : 200 mètres de dénivelé positif ;
- 6km Open : 200 mètres de dénivelé positif, non chronométré.

Les parcours empruntés sont prévus en grande partie dans le 5^{ème} arrondissement et ses lieux emblématiques : sur la rive droite de la Saône, le quartier Saint-Jean, les collines de Fourvière et de Sainte-Foy Les Lyon.

La 13^{ème} édition de Lyon Urban Trail, très connue dans le calendrier sportif lyonnais, a rassemblé 8 000 coureurs amateurs et professionnels lors de la dernière édition en 2019. Elle sera organisée le dimanche 7 novembre 2021.

Cette course accueillera amateurs et professionnels pour venir explorer les richesses du patrimoine urbain lyonnais à travers quatre parcours et une randonnée :

- 37 km : 1400 mètres de dénivelé positif et négatif ;
- 24 km : 1050 mètres de dénivelé positif et négatif ;
- 14 km : 600 mètres de dénivelé positif ;
- 8 km : 400 mètres de dénivelé positif ;
- 12 km rando : 450 mètres de dénivelé positif, non chronométré.

Afin de permettre au plus grand nombre de participer à l'évènement, une épreuve supplémentaire de 8 km a été créée il y a 4 ans pour les moins aguerris.

Les participants découvriront ou redécouvriront des passages incontournables qui ont marqué l'évènement depuis 2007 :

- le passage au cœur du site gallo-romain de Fourvière ;
- les 563 marches de la montée Nicolas de Lange ;
- le conservatoire de musique ;
- l'ancienne piste de ski de la Sarra ;
- la montée du Gourguillon ;
- les subsistances ;
- la montée Joséphin Souлары ;
- la traversée de l'Hôtel de Ville.

Pour ces deux nouvelles éditions, les objectifs de l'association sont :

- d'attirer un nombre important de participant sur les deux événements ;
- d'organiser une compétition de qualité avec des parcours attrayants ;
- de faire découvrir ou redécouvrir des points de vue originaux de la Ville de Lyon ;
- d'offrir la possibilité aux Lyonnais de participer à une épreuve sportive conviviale et originale de nuit.

Consciente des enjeux majeurs que représentent l'éco-responsabilité sur les événements sportifs qu'elle organise, l'association a entrepris depuis plusieurs années une démarche de sensibilisation des participants au respect de l'environnement par la mise en place d'actions concrètes :

- la suppression des sacs plastiques ;
- la suppression des gobelets plastiques à usage unique et des bouteilles plastiques aux ravitaillements ;
- la suppression des bulletins d'inscription papiers et diminution progressive des supports imprimés au profit du numérique ;
- la mise en place sur les ravitaillements de poubelles avec signalétique pour le tri des déchets ;
- la sensibilisation au covoiturage pour se rendre sur le lieu de l'évènement ;
- la collaboration avec l'association Secours Populaire pour la récupération des tenues jetées sur la ligne de départ et réversion d'une partie de l'inscription ;

- la mise en place d'un tri sélectif sur les différents points d'accueil des coureurs ;
- la mise en place depuis 2018 d'une équipe de coureurs bénévoles Eco-run pour sensibiliser le coureur au respect des règles et éventuellement le sanctionner (disqualification avec prise du numéro de dossard) en cas de non-respect de l'environnement.

Cette année, un partenariat est réalisé avec l'association "Passe et va" qui propose un système de récupération des articles de sports pour les réinsérer dans un circuit de vente au profit d'association telle qu'Emmaus.

En 2020, l'association a reçu une subvention de 25 000 euros pour l'organisation de la 13^{ème} édition du Lyon Urban Trail le 29 mars, par délibération n° 2020/5316 du 27 janvier 2020. Cet événement n'ayant pu se tenir à la date prévue initialement, du fait de la crise sanitaire, la course a été reportée au 1^{er} novembre, puis annulée de nouveau pour les mêmes raisons.

D'autre part, l'association a reçu en 2020 une subvention de 8000 euros pour l'organisation de la 7^{ème} édition du Lyon Urban Trail by Night le 31 octobre, par délibération n° 2020/214 du 28 septembre 2020. L'événement a également été annulé du fait de la crise sanitaire.

Suite à l'annulation des deux événements, une partie seulement des subventions a été effectivement versée, correspondant au montant des frais engagés pour leur organisation. Pour Lyon Urban Trail by Night le montant était de 4 800 euros et pour Lyon Urban Trail le montant était de 15 000 euros.

Cette année, pour l'organisation du Lyon Urban Trail by Night, l'association sollicite une aide financière à hauteur de 10 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 96 689 euros.

Pour l'organisation du Lyon Urban Trail, l'association sollicite une aide financière à hauteur de 30 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 160 733 euros.

L'association est l'unique organisateur de ces manifestations dont elle prendra en charge tous les aspects (techniques, financiers, logistiques, administratifs, juridiques...).

En raison de l'intérêt que présentent ces deux manifestations, au plan sportif et rayonnement de la Ville, je propose d'allouer une subvention de 8 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de Lyon Urban Trail by Night et une subvention de 25 000 euros pour l'organisation de Lyon Urban Trail.

En cas de non-respect de la présente délibération et plus spécifiquement, en raison de l'épidémie de Covid-19, la Ville de Lyon pourra suspendre ou diminuer les versements ou demander le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente délibération, en cas de non réalisation de l'action ou de l'évènement.

L'association pourra toutefois bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés et non reportables pour la préparation de cette action ou évènement.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 4^e, 5^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 33 000 euros est allouée à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 6^{ème} édition du Lyon Urban Trail by Night, le samedi 6 novembre 2021 et l'organisation du Lyon Urban Trail le dimanche 7 novembre 2021.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et Lyon Ultra Run, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, fonction 326, imputation 65748.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET